



THE SCIENCE OF GLOSS

## A15 1-Step Allround Polish

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

A15 1-Step Allround Polish

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de nettoyage pour voitures

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JASA AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Schweiz  
info@jasa-ag.ch,  
www.jasa-ag.ch

+41 (0)44 431 60 70  
+41 (0)44 432 63 17

#### Service responsable

Gestion des produits, Tel: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: Toxikologisches Informationszentrum Zürich (STIZ), Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Le produit traité contient des produits biocides en tant qu'agent protecteur.

##### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges



## A15 1-Step Allround Polish

### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene			10 - < 15 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	hydrocarbons, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes , <0,1% benzene			5 - < 10 %
	926-141-6		01-2119456620-43	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )			1 - < 5 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
8016-20-4	grapefruit oil			< 1 %
	289-904-6		01-2120119763-56	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411			
55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)			< 0,1 %
	611-341-5	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**A15 1-Step Allround Polish****Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycloalcanes, < 0,1% Benzène	10 - < 15 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
	926-141-6	hydrocarbures, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cycloalcanes, <0,1% benzène	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
8042-47-5	232-455-8	white mineral oil ( petroleum )	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
8016-20-4	289-904-6	grapefruit oil	< 1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
55965-84-9	611-341-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >141 mg/kg; par voie orale: DL50 = 66 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.



## A15 1-Step Allround Polish

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Porter les gants de protection homologués: Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile). Matériau déconseillé: PVC (Chlorure de polyvinyle)

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Recueillir le produit répandu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

##### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le



## A15 1-Step Allround Polish

matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Acide fort. Base forte.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle



## A15 1-Step Allround Polish

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1344-28-1	aluminium oxide			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	3,29 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	15,63 mg/m <sup>3</sup>
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )			
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	35 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	93 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	160 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	220 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	40 mg/kg p.c./jour
8016-20-4	grapefruit oil			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	31,1 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,89 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	7,78 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	4,44 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	4,44 mg/kg p.c./jour

## A15 1-Step Allround Polish

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1344-28-1	aluminium oxide	
Eau douce		0,0749 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
8016-20-4 grapefruit oil		
Eau douce		0,0054 mg/l
Eau de mer		0,00054 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,3 mg/kg
Sédiment marin		0,13 mg/kg
Sol		0,29 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués. Modèles de gants recommandés: HyFlex® Foam (EN 420, EN 388 (3131)).

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.



## A15 1-Step Allround Polish

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	clair vert	
Odeur:	fruité	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Point d'éclair:	>61 °C	
Température d'auto-inflammation:	>200 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	8	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>20,5 mm <sup>2</sup> /s	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,6 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	non déterminé	ASTM D 323
Densité (à 20 °C):	0,95 g/cm <sup>3</sup>	
Densité relative:	non déterminé	
Densité apparente:	non déterminé	

#### 9.2. Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	23,70 %
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	8000-13000 mPa·s

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité





## A15 1-Step Allround Polish

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Substances fortement oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## A15 1-Step Allround Polish

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD TG 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD TG 402
	hydrocarbons, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes , <0,1% benzene				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Ratte	ECHA	OECD TG 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Kaninchen	ECHA	OECD TG 402.
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD 402
8016-20-4	grapefruit oil				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD 402
55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)				
	orale	DL50 66 mg/kg	Rat	Thor	
	cutanée	DL50 >141 mg/kg		Thor	
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			

### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



THE SCIENCE OF GLOSS

## A15 1-Step Allround Polish

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**A15 1-Step Allround Polish**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	hydrocarbons, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes , <0,1% benzene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 >1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC >=100 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
8016-20-4	grapefruit oil					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 5,65 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 4 mg/l	4 d	Danio rerio	ECHA	OECD 203
	Toxicité pour les algues	NOEC 3,2 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,48 mg/l	2 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202

## A15 1-Step Allround Polish

55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,22	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,048	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Thor OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Thor OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,098	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Thor OECD 210
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Thor OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,004	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Thor OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	7,92	3 h	Boue activée	Thor OECD 209

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,1% Benzene			
	OECD 301 F	80%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	hydrocarbons, C11- C14, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <0,1% benzene			
	OECD 301 F	89,8%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )			
	OECD 301 F	31 %	28	ECHA
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
8016-20-4	grapefruit oil			
	OECD Guideline 302 C	75%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)			
	OECD 301 A	>70 %	28	Thor
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301 D	>60%		Thor
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			



## A15 1-Step Allround Polish

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	white mineral oil ( petroleum )	>4

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1)	3,16		EPIWIN, S 1177

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)



## A15 1-Step Allround Polish

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.



## A15 1-Step Allround Polish

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): 19,903 % (189,075 g/l)

2004/42/CE (COV): 20,006 % (190,053 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### Information supplémentaire

Maladies Professionnelles (Article R. 461-3 du code de la Sécurité Sociale, France):

TMP 36

TMP 84

#### La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	oui
New Zealand	inconnu
USA	oui
Canada	oui
Australia	oui
Japan	oui
China	oui
Korea	oui
Philippines	oui

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations





## A15 1-Step Allround Polish

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,9,15.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EC No 220-239-6) (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



THE SCIENCE OF GLOSS

## A15 1-Step Allround Polish

### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Formulation ou emballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
2	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations industrielles	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
3	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations professionnelles	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	
4	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisation par les consommateurs	C	-	31	-	8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLLI Concepts GmbH